



finansol

ZOOM

SUR LA FINANCE SOLIDAIRE

2017



ZOOM

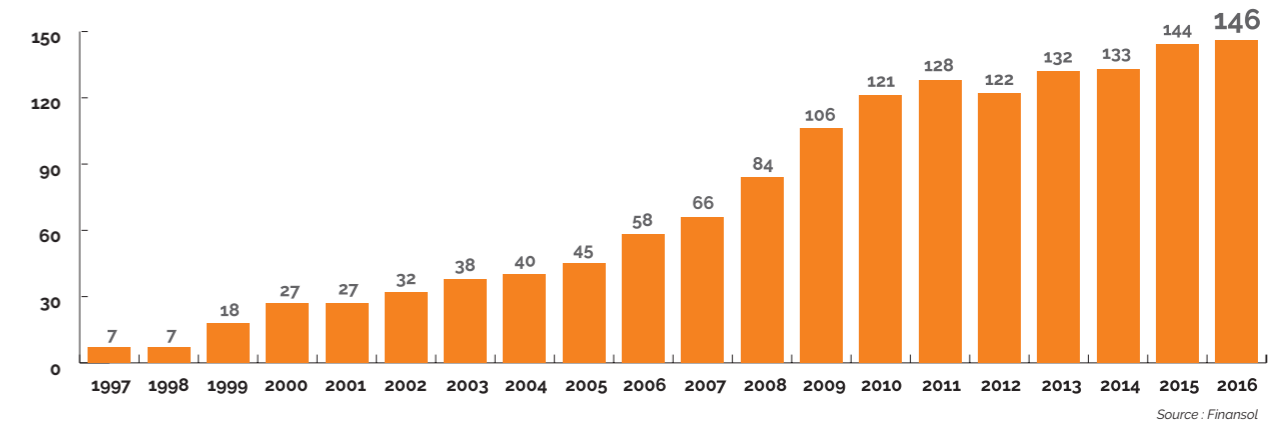
SUR LA FINANCE SOLIDAIRE

Le zoom est un document à l'usage des professionnels, qui dresse un panorama de la finance solidaire en France. Il est réalisé par l'Observatoire de la finance solidaire à partir des données collectées dans le cadre du contrôle annuel des placements labellisés Finansol. A ce titre, le zoom comporte de nombreux indicateurs et analyses qui permettent de mieux comprendre les évolutions et tendances de ce secteur. Il présente les caractéristiques des différents acteurs qui font le succès de la finance solidaire. Dans cette 5^e édition, de nouvelles données ont été ajoutées comme la part des OPC dans l'encours d'épargne solidaire et la répartition du flux de financement des entreprises solidaires par mode d'intervention.

Frédéric Fourier, responsable de l'Observatoire de la finance solidaire



Le nombre de placements labellisés Finansol (au 31/12)



Le label Finansol est attribué aux placements solidaires par un comité d'experts indépendants. Les membres du Comité du label sont issus d'horizons très variés (secteur associatif, financiers, universitaires, journalistes, syndicalistes) leur permettant ainsi d'être complémentaires et de s'appuyer sur des compétences multiples pour mener à bien leurs différentes missions. C'est un tandem, composé de Jean-Pierre Lefranc et d'Isabelle Guénard-Malaussène, qui a pris le relais de Guy Courtois à la présidence du Comité, en janvier 2016.

L'attribution du label est conditionnée à de nombreux critères dont les principaux reposent sur la solidarité et la transparence des produits d'épargne solidaire ainsi que sur la politique d'action commerciale mise en place par les établissements.

146 produits d'épargne solidaire étaient titulaires du label Finansol, au 31/12/2016, soit 2 de plus en un an. 8 nouveaux placements l'ont obtenu tandis que 6 l'ont perdu dans le cadre du contrôle annuel. Fin 2016, ce sont 36 placements d'épargne de partage qui étaient détenteurs du label Finansol et 110 dont le mécanisme de solidarité est le financement solidaire. Il s'agit du niveau le plus haut jamais atteint confirmant année après année la croissance de l'offre de produits d'épargne solidaire en France.



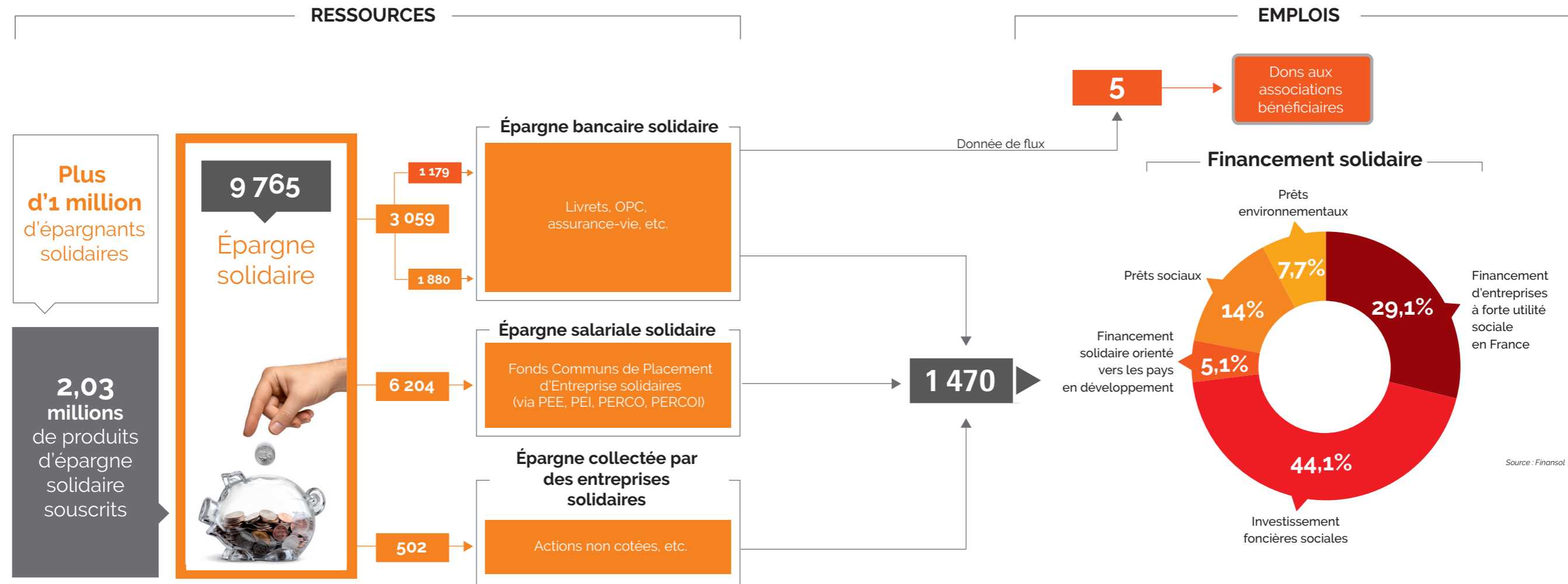
L'année 2016 s'inscrit dans la lignée des 5 derniers exercices avec une labellisation principalement axée sur les produits d'épargne bancaire solidaire et sur ceux proposés par les entreprises solidaires (actions non cotées, etc.). En effet, depuis l'entrée en vigueur de la LME du 4/8/2008, les gammes de FCPE solidaires sont déjà constituées dans toutes les sociétés de gestion. La création de nouveaux FCPE solidaires est beaucoup plus rare que sur les deux autres canaux d'épargne solidaire.

Parmi les placements qui ont été labellisés en 2016 figurent les actions non cotées de Caritas Habitat (réseau Secours Catholique) et de Familles Solidaires. Le premier a pour but d'apporter de nouvelles solutions à la crise du logement social et de l'hébergement en France via l'achat et la construction de nouveaux logements tout en favorisant la mixité sociale. Le second vise à mobiliser l'épargne citoyenne afin de créer des solutions de logements pour des publics vulnérables : personnes cérébrolésées (victimes d'AVC, etc.), personnes handicapées et/ou personnes âgées.

Le label Finansol a fêté ses 20 ans en mai 2017. Durant cette période, ce sont 188 placements qui ont été labellisés pour 39 retraits.

LES RELATIONS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

(Données de stock au 31/12/2016, exprimées en M€)



Le schéma des relations de la finance solidaire met en évidence les étapes et les intermédiaires qui permettent de relier les épargnants et les investisseurs aux différents projets soutenus par l'épargne solidaire. La présentation de ce circuit distingue le volet ressources (épargne) des emplois (financement solidaire, dons).

Les ressources collectées proviennent des différents placements solidaires. Les épargnants peuvent souscrire ces produits d'épargne via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) ou directement en optant pour l'un des placements proposés par

les entreprises solidaires (épargne collectée par les entreprises solidaires).

Au 31/12/2016, ce sont plus de **2 millions** de produits d'épargne solidaire qui ont été souscrits, principalement par des particuliers, et sur lesquels **9,76 Mds€** ont été placés. 63,5% de ce stock est issu de l'épargne salariale solidaire, 31,3% de l'épargne bancaire solidaire et 5,2% des placements proposés par les entreprises solidaires.

Les emplois sont répartis selon les deux mécanismes de

solidarité : **le financement solidaire** et **le partage** (versement de tout ou partie de la performance des placements sous forme de dons aux associations partenaires).

L'encours du financement solidaire est ventilé en différentes catégories : le financement d'entreprises à forte utilité sociale en France, les investissements des foncières solidaires, les financements solidaires orientés vers les PED, les prêts sociaux et les prêts environnementaux à des particuliers.

L'encours de financement solidaire s'élevait au 31 décembre 2016

à 1.47 Md€ (- 1,43% par rapport à fin 2015). Cette légère diminution est imputable à une seule « catégorie » de financement solidaire : les prêts environnementaux distribués par le réseau des Banques Populaires (- 63%). Si l'on isole cette forme spécifique de financement solidaire, l'encours de financement solidaire a progressé de 15% en un an.

Enfin, en 2016, un peu plus de 5 M€ de dons ont été versés à 113 associations bénéficiaires par l'intermédiaire des différents mécanismes de partage mis en place.

LES SOUSCRIPTIONS DE PLACEMENTS SOLIDAIRES

2,03 millions

Nombre de souscriptions de produits d'épargne solidaire, au 31 décembre 2016.

En 2016, le nombre de souscriptions a franchi le seuil symbolique des 2 millions, en progression de 11,2%. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le nombre d'épargnants solidaires pour lequel Finansol fournit simplement un ordre de grandeur à titre indicatif (plus d'un million).

En effet, il s'agit d'une estimation car la détermination exacte du nombre d'épargnants individuels sur l'ensemble des familles de produits et des réseaux de distribution n'est actuellement pas possible. Un épargnant peut à la fois détenir des actions non cotées de plusieurs entreprises solidaires ainsi que des produits financiers ou bancaires. De même, de nombreux salariés ont le choix entre plusieurs fonds solidaires dans leurs dispositifs d'épargne salariale et peuvent effectuer des arbitrages en choisissant plusieurs fonds solidaires selon leurs profils de gestion et donc selon leurs niveaux de risque. Les données collectées par Finansol sont les données individuelles par produit.

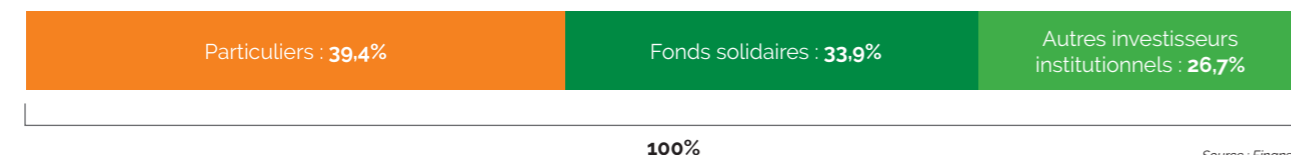
La ventilation par canal de souscription n'a quasiment pas évolué par rapport à l'an passé. 82,3% des placements solidaires souscrits le sont via l'épargne salariale, 12% via des produits bancaires et la collecte par les entreprises solidaires représente 5,7% de ces souscriptions.

Les encours des placements proposés par les entreprises solidaires (action, obligation, titre participatif, etc.) ont été répartis en 2 grandes catégories de souscripteurs : personnes physiques (particuliers) et personnes morales, avec pour cette dernière une distinction entre fonds solidaires et autres investisseurs institutionnels de façon à mettre en relief le poids des OPC solidaires dans l'investissement au capital des entreprises solidaires.

Au 31/12/2016, les encours de l'épargne collectée par les entreprises solidaires étaient détenus à 39,4% par des particuliers et donc à 60,6% par des personnes morales, en premier lieu par les fonds solidaires. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis le début des années 2010, période qui a vu se développer la collecte d'épargne salariale solidaire (LME 4/8/2008) et l'investissement des fonds au capital d'entreprises solidaires.

A l'inverse, si les encours sont majoritairement détenus par des personnes morales, en nombre de souscriptions, les particuliers sont très largement majoritaires. Leurs montants d'investissement sont néanmoins nettement inférieurs à ceux des fonds solidaires notamment.

Zoom sur la répartition des encours des placements collectés par les entreprises solidaires par type de souscripteurs (au 31/12/2016)



100%

Source : Finansol

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE DANS LE PATRIMOINE FINANCIER DES FRANÇAIS

Part de l'épargne solidaire dans le patrimoine financier des Français (hors immobilier, au 31/12)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Assurance-vie	< 0,01%	0,01%	< 0,01%	0,01%	0,01%	0,01%	0,01%
Livret d'épargne (et CEL)	0,09%	0,13%	0,14%	0,15%	0,18%	0,26%	0,28%
Dépôts à terme	0,10%	0,11%	0,12%	0,13%	0,30%	0,26%	0,28%
OPC (hors FCPE)	0,34%	0,31%	0,35%	0,38%	0,37%	0,35%	0,47%
Epargne salariale (FCPE)	2,80%	3,20%	4,40%	6,00%	6,20%	7,20%	8,20%
Actions non cotées	0,04%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%
Part totale de l'épargne solidaire	0,09%	0,10%	0,12%	0,15%	0,16%	0,19%	0,20%

Source : Finansol

Le tableau ci-dessus indique la part de chaque catégorie de placements solidaires par rapport aux encours de sa catégorie de produits. Le montant total est quant à lui pondéré par le poids des encours de chaque catégorie de produits.

Au 31/12/2016, l'épargne financière des Français s'élevait à 4 764,7 Mds€ (Source : Banque de France). La part de l'épargne solidaire dans ce patrimoine financier s'élevait à 0,20% (doublement en 5 ans). Malgré un rythme de progression de l'épargne solidaire (+ 15,5%) supérieur à celui du patrimoine financier des Français (+ 6,8%) cette dynamique n'est pas suffisante pour atteindre rapidement l'ambition que les acteurs de la finance solidaire se sont fixée : qu'au moins 1% de l'épargne financière des Français soit investi dans des placements solidaires à horizon 2025.

Dans cette perspective, la déclinaison solidaire des contrats d'assurance-vie est indispensable. Alors que l'assurance-vie représente 40% du patrimoine financier des Français, les encours d'assurance-vie solidaire demeurent très marginaux (à peine 0,01%). Finansol propose, dans son livre blanc publié en février 2017, que tout assureur puisse présenter à ses clients

au moins un contrat solidaire de telle sorte que l'assuré puisse faire le choix du solidaire s'il le souhaite.

Ce mécanisme, incitatif tout en étant peu contraignant, fait écho à celui mis en place dans le cadre des dispositifs d'épargne salariale (obligation de présenter au moins un fonds solidaire dans l'offre de placements faite aux salariés). Il a permis un accroissement important et rapide de l'encours de l'épargne salariale solidaire qui est passé en 6 ans de 2% à 8,2% de l'encours des fonds diversifiés.

Les livrets bancaires, notamment les livrets réglementés comme le livret A et le Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS), constituent le second levier de développement des encours d'épargne solidaire. Produits combinant sécurité, liquidité, fiscalité avantageuse, leur déclinaison solidaire attire année après année un plus grand nombre d'épargnants et un encours toujours plus conséquent. Ces bons résultats sont à l'origine de la hausse du nombre de livrets solidaires dans cette catégorie de produits (0,28%, soit 2 fois plus en 4 ans). Le projet de LDDS, porté par Finansol, vise un changement d'échelle sur un produit très apprécié des épargnants.

L'ENCOURS DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

L'encours de l'épargne solidaire (en M€, au 31/12)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Épargne collectée par les entreprises solidaires	293	348	395	429	474	444	502
Actions non cotées	220	259	295	324	367	428	484
Autres placements	73	89	100	105	107	16	18
Épargne bancaire solidaire	1 329	1 479	1 718	1 894	2 225	2 819	3 059
Comptes sur livret	491	714	823	895	1 105	1 522	1 668
Dépôts à terme	1	1	1	1	113	195	198
OPC	781	699	832	902	864	937	1012
Contrats d'assurance-vie	56	65	62	96	143	165	181
Épargne salariale solidaire	1 460	1 721	2 577	3 695	4 137	5 195	6 204
TOTAL	3 082	3 548	4 690	6 018	6 836	8 458	9 765

Source : Finansol

Part des OPC dans l'encours d'épargne solidaire (au 31/12)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours des OPC solidaires (en M€)	1 180	1 073	1 719	2 241	2 420	3 409	4 597	5 001	6 132	7 216
Encours de l'épargne solidaire (en M€)	1 623	1 630	2 400	3 082	3 548	4 690	6 018	6 836	8 457	9 765
Part des OPC dans l'encours d'épargne solidaire	72,7%	65,8%	71,6%	72,7%	68,2%	72,7%	76,4%	73,2%	72,5%	73,9%

Source : Finansol

L'encours de l'épargne solidaire comprend tous les placements d'épargne labellisés Finansol ainsi que les FCPE non labellisés (leurs caractéristiques solidaires sont définies légalement et sont en conformité avec le Règlement du label). Par ailleurs, dans le cas de fonds « nourriciers » et de fonds « maîtres » solidaires, l'encours ne sera comptabilisé qu'une seule fois de façon à ne pas compter deux fois un même actif.

Au 31/12/2016, l'encours de l'épargne solidaire s'est élevé à 9,76 Mds€ (+ 15,5%). En 10 ans, ce chiffre a été multiplié par 8.

En 2016, l'épargne salariale solidaire a été le principal booster des encours d'épargne solidaire. Sur une hausse annuelle de 1,3 Md€, un peu plus de 1 Md€ sont issus de l'augmentation des encours des FCPE solidaires (soit 77,2% de la hausse totale). Au 31/12/2016, l'encours de l'épargne salariale solidaire s'est établi à 6,2 Mds€ (source : AFG), en hausse de 19,4%, représentant 8,2% des encours des FCPE (contre 7,3% en 2015). 7 ans après son application, les effets de la LME du 4/8/2008 (obligation des entreprises de présenter au moins un fonds solidaire dans tous les PEE/PEI et PERCO/PERCOI au 1/1/2010) ne se sont pas estompés, permettant ainsi de financer à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros des projets à forte utilité sociale et environnementale.

Les placements bancaires solidaires ont dépassé l'an passé les 3 Mds€ d'encours (3,06 Mds€, au 31/12/2016).

Les encours des livrets solidaires concentrent plus de la moitié des encours des placements bancaires. Ce sont plus spécifiquement les livrets de partage qui ont affiché la plus forte progression, tous supports confondus, avec une hausse annuelle de 25,2%. Les réseaux Crédit Coopératif, Crédit Mutuel, CIC et MAIF, qui proposent des livrets de partage à leurs clients, ont connu de belles réussites commerciales l'an passé.

Les résultats restent plus confidentiels pour les dépôts à terme et les contrats d'assurance-vie pour lesquels l'offre solidaire est très peu développée, qui plus est dans un contexte de taux d'intérêt très bas.

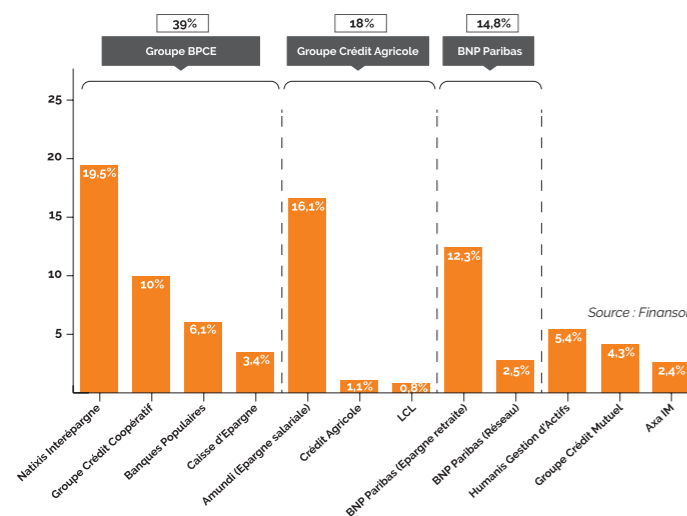
L'épargne collectée par les entreprises solidaires a franchi les 500 M€ d'encours au 31/12/2016, en hausse de 13%. Malgré une exposition et une notoriété moindres que les autres catégories de produits, son encours progresse de façon continue, avec des taux de croissance homogènes. En effet, ils se sont échelonnés de 8,5% à 13,5% ces 5 dernières années. Le développement des ressources des entreprises solidaires repose à la fois sur l'épargne citoyenne mobilisée par les particuliers mais également par les sommes investies par les personnes morales, les fonds solidaires en premier lieu (cf. page 8).

La société foncière d'Habitat et Humanisme (183,4 M€), la Société d'Investissement France Active (SIFA - 158,7 M€) et Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD - 99,6 M€) sont les trois premières entreprises solidaires en termes d'encours de capital collecté.

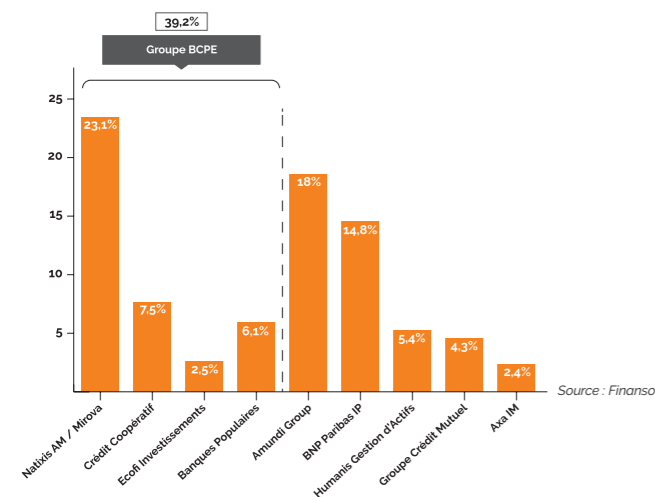
L'encours d'épargne solidaire est constitué à 73,9% d'OPC solidaires. Cette part, très élevée, est stable depuis la mise en place des premières dispositions réglementaires favorisant le développement de l'épargne salariale solidaire, au début des années 2000. Parmi les différentes catégories d'OPC solidaires, on distingue l'épargne salariale (FCPE), les fonds « 90-10 » commercialisés par les banques et mutuelles d'assurance, les fonds de partage ainsi que les FCPR et FPS solidaires. Outre leur gamme d'épargne salariale solidaire, les principaux réseaux bancaires disposent d'au moins un OPC solidaire dans leur offre de fonds, commercialisés soit via un compte titre soit via un PEA (pour les OPC investis en actions) soit en tant qu'unités de compte de contrats d'assurance-vie.

LES COLLECTEURS ET GÉRANTS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Les collecteurs d'épargne solidaire (en part de marché, au 31/12/2016)



Les gérants d'épargne solidaire (en part de marché, au 31/12/2016)



Ces indicateurs représentent la ventilation de l'encours d'épargne solidaire (9,76 Mds€), exprimée en parts de marché (PDM), par réseau collecteur et par gestionnaire. Le périmètre de consolidation diffère entre les deux classements, une seule société de gestion pouvant gérer les produits financiers de plusieurs réseaux de distribution. De plus, de légers décalages au sein d'un même réseau existent. Ils sont liés à la commercialisation par un réseau de fonds nourriciers, gérés par un autre établissement financier. La part « nourricière » est alors consolidée avec les encours du réseau collecteur et donc retranchée au réseau gestionnaire.

Le **Groupe BPCE** reste leader sur l'épargne solidaire avec 39% de PDM, au 31/12/2016, en première position à la fois sur l'épargne bancaire solidaire et l'épargne salariale solidaire. Toutefois, sa part de marché est en baisse sensible sur un an (- 4,4 pts), passant sous le seuil des 40%. Mirova demeure le premier gérant d'épargne solidaire en France. Hors épargne salariale, le Crédit Coopératif est toujours la première banque de réseau en termes d'encours d'épargne solidaire et largement devant ses concurrents sur l'épargne de partage.

En deuxième position, le **Groupe Crédit Agricole** a connu la plus forte progression, avec 18% de PDM (+ 3,8 pts sur l'année 2016). La hausse de ses encours est liée à sa très forte collecte sur ses FCPE solidaires notamment via le fonds « Amundi Label Equilibre Solidaire » (613,9 M€).

BNP Paribas, au troisième rang, progresse également à un rythme soutenu (14,8% de PDM, + 1,4 pt) avec près de 1,5 Md€ d'encours solidaires, principalement via ses fonds d'épargne salariale solidaires. En 2016, le FCPE « Multipar Solidaire Oblig Socialement Responsable », géré par BNP Paribas IP, est devenu le premier placement solidaire, tous supports confondus, en termes d'encours avec 624,3 M€. Par ailleurs, l'encours du FCP « BNP Paribas Social Business France » a de nouveau fortement augmenté, en passant de 44,5 M€ à 96,8 M€ en 1 an.

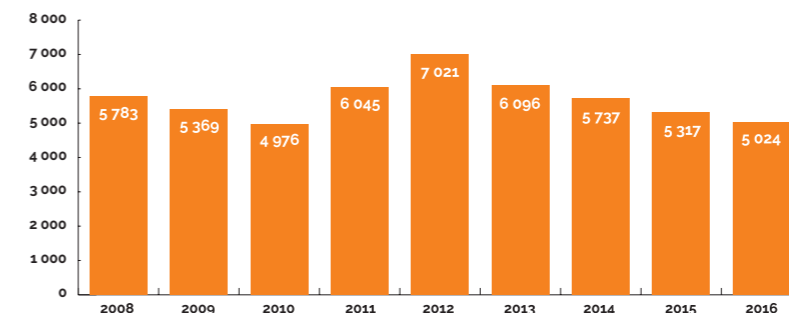
Les trois premiers établissements collecteurs d'épargne solidaire concentrent près de trois quarts des encours en France.

Les différents gérants d'épargne salariale solidaire occupent les places suivantes, certains d'entre eux pouvant s'appuyer également sur le développement d'autres ressources solidaires (livrets de partage), à l'image du **Groupe Crédit Mutuel**.

La Nef qui désormais commercialise son propre livret d'épargne a ainsi vu l'épargne solidaire collectée dans son réseau augmenter de façon significative, en franchissant les 200 M€ (2,1% PDM).

L'ÉPARGNE DE PARTAGE

Les dons issus des placements de partage (en K€)



Source : Finansol

Au 31/12/2016, l'encours de l'épargne de partage s'est élevé à **1,18 Md€ (+ 16,9%)**, avec un taux de croissance supérieur à celui de l'épargne solidaire (+ 15,5%) en raison de la forte collecte d'épargne via les livrets de partage. Ces bons résultats ont permis d'atténuer la baisse des dons versés aux différentes associations bénéficiaires.

En effet, pour la 4^{ème} année consécutive, le montant des dons a baissé affichant **5,02 M€ (- 5,5%) versés à 113 associations**. Ce recul est lié au niveau historiquement bas des taux d'intérêt qui impacte fortement les produits bancaires (livrets, dépôts à terme) qui concentrent plus de 70% des encours d'épargne de partage.

Le classement 2016 des associations bénéficiaires d'épargne de partage

Rang	Associations	Dons reçus (en K€)
1	Habitat et Humanisme	965,7
2	CCFD - Terre Solidaire	565,5
3	Terre et Humanisme	370,9
4	Fondation de l'Avenir	245,3
5	FIDH	244,9
6	Action contre la Faim	181,0
7	Réseau Cognac	170,3
8	Les doigts qui révent	125,0
9	France Nature Environnement	123,0
10	Handicap International	109,9

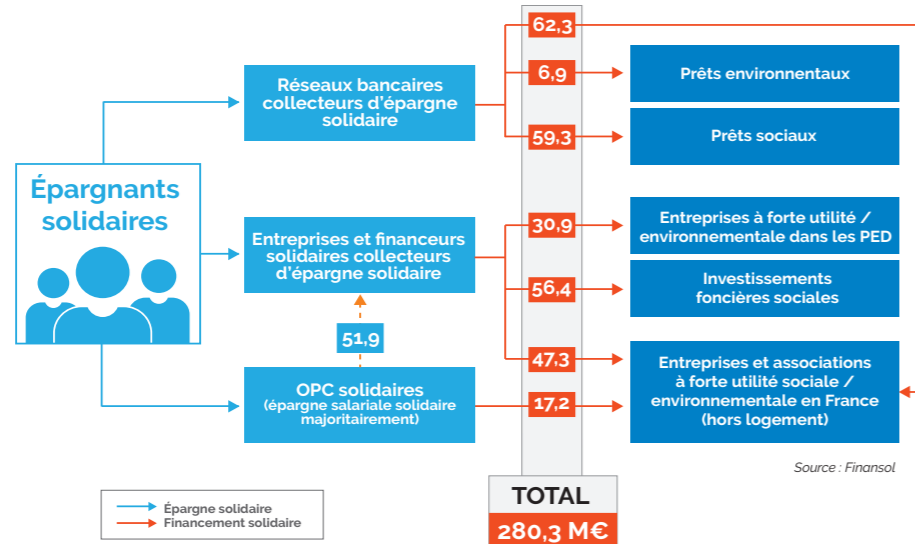
Source : Finansol

En 2016, seulement **11 associations ont collecté plus de 100 K€ de dons** (contre 13 en 2015). Les 30 premières associations bénéficiaires ont perçu plus de 32 K€ de dons, pour un cumul de 4,54 M€, représentant 85,7% des dons issus des placements de partage.

Pour la première fois depuis 10 ans, aucune association n'a reçu plus d'un million d'euros via les produits d'épargne de partage. Habitat et Humanisme reste le premier bénéficiaire (965,7 K€ de dons), devant le CCFD-Terre Solidaire (565,5 K€), qui revient au second rang, et Terre et Humanisme (370,9 K€). Le Crédit Coopératif reste largement leader sur ce segment d'épargne (57,3% de PDM) mais en net recul face à la concurrence d'établissements comme le Crédit Mutuel, le CIC et la MAIF qui ont enregistré de très bons résultats l'année dernière.

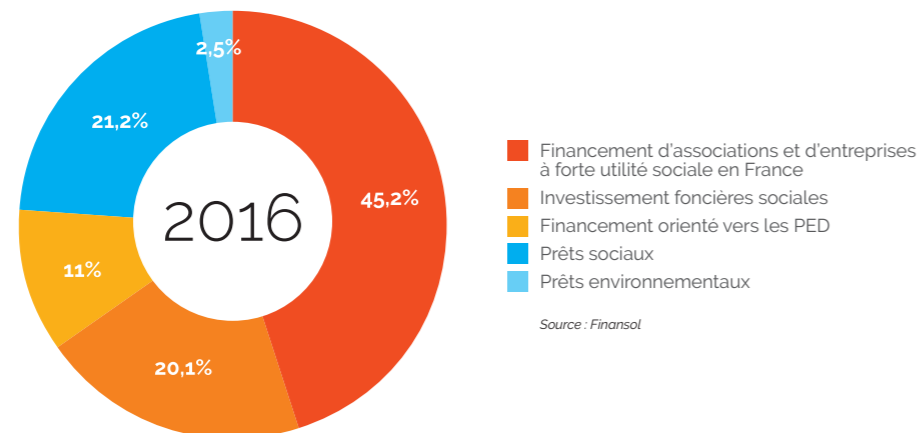
LE FINANCEMENT SOLIDAIRE

Le flux de financement solidaire en 2016 (en M€)



1. Indicateurs financiers

Le flux de financement solidaire s'est élevé en 2016 à **280,3 M€** (inférieur de 3,4% au chiffre de 2015). On peut répartir ce chiffre entre les cinq grandes catégories suivantes.



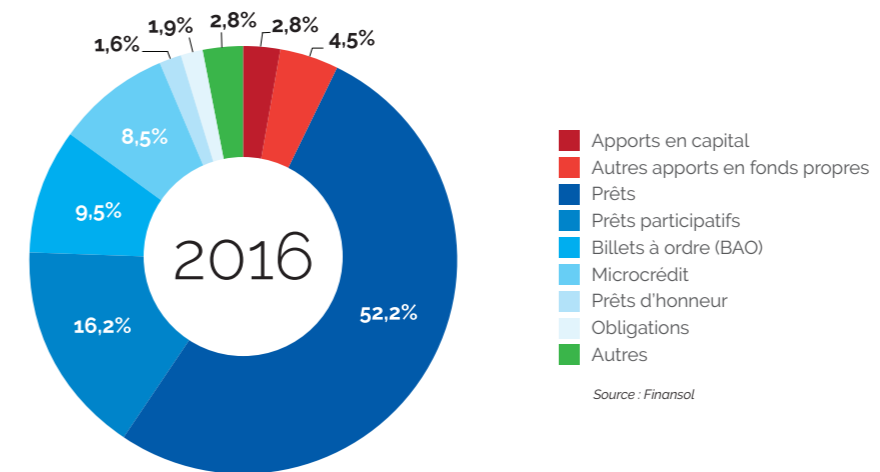
1.1 Le financement d'associations et d'entreprises solidaires en France – 126,8 M€ (+ 5,2%)

Le montant de financement d'associations et d'entreprises solidaires permis par l'épargne solidaire s'est élevé en 2016 à **126,8 M€**, soit une hausse de **5,2%** par rapport à 2015. Ce chiffre est constitué des montants prêtés et investis par **28 financeurs et fonds solidaires**.

En 2015, tous les financeurs avaient accru leur volume d'activité. Ce n'est pas le cas en 2016 puisque plusieurs d'entre eux ont moins investi que l'année précédente. Le nombre de projets financés est toutefois largement en hausse puisque ce sont **près de 1 200 entreprises et associations qui ont été financées en 2016** (hors Adie) contre moins de 900 en 2015. A ce chiffre on peut ajouter les **1 400 porteurs de projets soutenus par un microcrédit** de l'Adie sur des ressources issues de l'épargne solidaire.

Les modes d'intervention

Les outils de financement utilisés par les différents acteurs du financement solidaire sont très variés. En 2016, leurs interventions se sont réparties de la manière suivante :



19% des projets soutenus en 2016 l'ont été par un apport en fonds propres et/ou quasi fonds propres. Ces apports prennent majoritairement la forme d'un investissement en capital et, de manière plus marginale, d'un apport en compte courant d'associé ou d'une émission de titre participatif ou associatif. Plus de 80% des entreprises ayant bénéficié d'un apport en capital de la part d'un ou plusieurs financeurs solidaires, sont des projets soutenus par une structure citoyenne d'investissement solidaire (CIGALES/Garrigue – 74 entreprises soutenues en capital – et acteurs du capital risque régional – 35 entreprises soutenues en capital).

Ces investisseurs intervenant sur de petits tickets, **le montant total des apports en capital représente moins de 3% du flux de financement solidaire en France.** Les autres formes d'apports en haut de bilan restent relativement faibles en volume, les titres participatifs et associatifs demeurant peu mobilisés. La somme des différents apports en haut de bilan a atteint 9,3 M€ en 2016 (contre 11,4 M€ en 2015), soit à peine plus de 7% du flux total de financement.

Deux éléments permettent cependant d'atténuer la faiblesse de la part des apports en fonds propres dans le flux de financement solidaire :

- Les foncières solidaires donnant lieu à un traitement spécifique, les investissements en capital des fonds solidaires dans ces structures ne sont pas intégrés aux chiffres qui précèdent. Ces investissements représentent 17,3 M€ en 2016 (cf. page 17) ;
- Les prêts participatifs, s'ils sont présentés ici comme des outils de dette, se situent « à mi-chemin » entre les fonds propres et la dette (en raison de leurs différés d'amortissement et de leur statut comptable). Dans une moindre mesure, les billets à ordre proposés par les OPC solidaires, s'ils constituent bien des outils de dette, sont une forme de prêt remboursable in fine et, ainsi, à traiter différemment de la dette bancaire (a fortiori lorsqu'ils s'inscrivent sur des échéances longues).

Néanmoins, les acteurs de la finance solidaire investissent encore relativement peu en fonds propres hors actifs fonciers/immobiliers et aucune tendance à la hausse n'est observée.

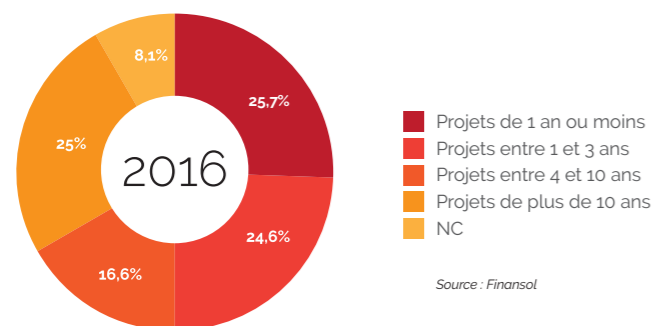
Les apports en dette constituent ainsi la majeure partie du financement solidaire, en nombre de structures bénéficiaires (plus d'un millier en 2016) comme en montant mobilisé (plus de 103 M€ en 2016). On identifie quatre principales catégories d'outils de prêts mobilisés par les financeurs et fonds solidaires :

- Les prêts participatifs : 20,5 M€ (+3%) – 331 projets financés (+5%)
- Les prêts bancaires traditionnels (sur ressources issues de l'épargne solidaire) : 66,2 M€ (+2%) – 537 projets financés (+18%)
- Les billets à ordre (BAO) : 12 M€ (+4,6%) – 31 projets financés, hors financeurs et foncières solidaires (+10%) => cf. focus OPC solidaires (page 19)
- Les microcrédits : 10,7 M€ (+ 89%) – 1 400 projets financés (+ 22%)

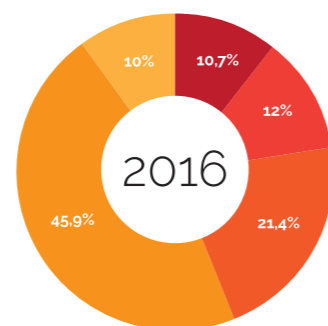
Le profil des structures soutenues

Répartition des structures financées en 2016 par degré de maturité (hors financements Adie)

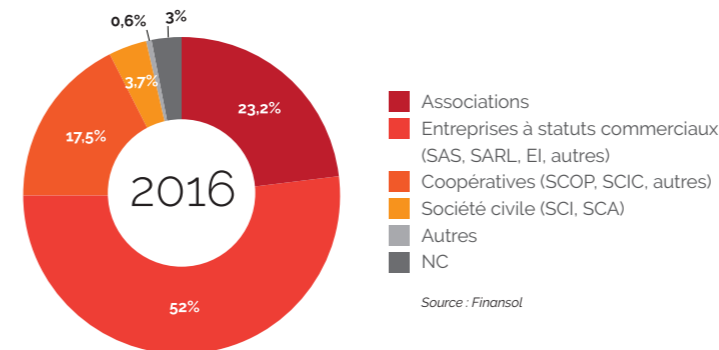
Répartition des projets financés par degré de maturité



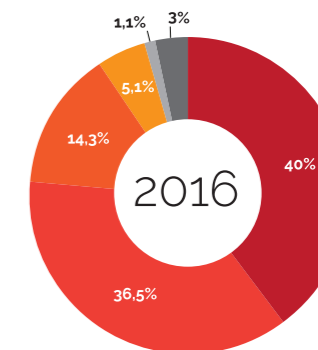
Répartition du montant de financement par degré de maturité des projets financés



Répartition des projets financés par statut



Répartition du volume de financement par statut des projets financés



La répartition des projets financés par statut est très proche de celle des années précédentes : les entreprises à statut commercial représentent un peu plus de la moitié des projets bénéficiant de financements solidaires, les associations un peu moins d'un quart et les coopératives près de 20%.

Le financement de la création reste important : 50,2% des entreprises et associations financées en 2016 avaient 3 ans ou moins, pour un financement global de 26,3 M€. Parmi ces projets, 300, soit un quart de l'ensemble des structures soutenues, étaient dans leur premier exercice. Ces chiffres sont comparables à ceux de 2015 et confirment le rôle des financeurs solidaires dans le démarrage des projets à forte utilité sociale. Ce constat est d'autant plus fort que 46% des projets de 3 ans ou moins ont été financés par un apport en fonds propres ou un prêt participatif, des interventions susceptibles de faire effet levier sur d'autres formes de financement notamment bancaires.

Comme en 2015, sont « surreprésentées » parmi les projets financés en création, d'une part, les entreprises à statut commercial et, d'autre part, des activités liées à l'environnement. Ainsi, si les entreprises à statut commercial représentent un peu plus de la moitié des projets financés en 2016, cette proportion se monte à deux tiers lorsqu'on ne considère que les projets de 3 ans ou moins. De la même manière, les activités liées à une problématique environnementale ont capté près de 50% du volume de financement orienté vers les projets de 3 ans ou moins (ce chiffre n'étant « que » de 31% sur l'ensemble des financements).

A l'inverse, le nombre d'entreprises et d'associations financées sur des montants significatifs ne progresse pas. 129 entreprises et associations ont bénéficié d'un financement supérieur ou égal à 200 K€ (contre 123 en 2015) et 40 d'un financement supérieur ou égal à 500 K€ (elles étaient 55 en 2015). Si aucune progression du nombre de ces interventions de plusieurs centaines de milliers d'euros n'est à noter, la propension des fonds et financeurs solidaires à cofinancer des entreprises solidaires se confirme puisque ce sont 84 structures qui, en 2016, ont été financées par au moins deux financeurs (contre 71 en 2015). Parmi ces cofinancements, on trouve notamment des entreprises de taille intermédiaire ayant mobilisé trois ou quatre financeurs et fonds solidaires afin de constituer des tours de table en mesure de soutenir leur développement.

1.2 Les investissements fonciers solidaires – 56,3 M€ (-16%)

8 foncières solidaires actives dans les domaines de la maîtrise d'ouvrage d'insertion (logement très social), de la gestion d'EHPAD et de résidences intergénérationnelles ou, plus marginalement, de l'habitat participatif, ont investi 56,3 M€ en 2016 (en baisse de 16% par rapport à 2015, à un niveau comparable à celui de 2014).

Les principaux acteurs en termes de volume d'investissement restent Habitat et Humanisme et EHD. Si certains acteurs ont connu en 2016 un volume d'activité moindre qu'en 2015, **de nouveaux opérateurs sont apparus ces trois dernières années** (Solifap, Familles Solidaires, Caritas Habitat) qui devraient contribuer à la poursuite de l'augmentation des volumes investis par la finance solidaire dans les projets fonciers/immobiliers solidaires. Leur activité est encore limitée, voire naissante, mais la propension des foncières solidaires à capter des ressources issues de l'épargne solidaire, en particulier de l'épargne salariale solidaire, rend très probable une croissance de ces investissements dans les années à venir.

Cette capacité des foncières solidaires à capter les investissements des fonds solidaires (principalement d'épargne salariale) ne s'est pas démentie en 2016 : 6 d'entre elles ont bénéficié d'apports de ces fonds à hauteur de 33,3 M€, contre, 20,6 M€ en 2015 (cf. focus sur les fonds solidaires, page 19).

1.3 Les financements orientés vers les pays en développement (PED) – 30,9 M€ (+29,84%)

9 différents fonds et financeurs solidaires ont, en 2016, investi 30,9 M€ dans des projets à forte utilité sociale implantés dans des pays en développement (PED). **C'est la « catégorie » de financement ayant le plus progressé l'année dernière (+ 30%)**. Si la plupart des acteurs a augmenté son volume d'activité, cette progression a principalement été portée par la hausse du volume de financement de Microfinance Solidaire, de la SIDI et d'Oikocredit.

Cette hausse importante est due à **l'augmentation du nombre d'entreprises financées** (plus d'une centaine contre 80 en 2015) mais également à **une hausse des montants d'interventions**, avec plus d'une trentaine de financements supérieurs à 200 K€, principalement à destination d'institutions de microfinance.

Par ailleurs, **la part des apports en fonds propres** a sensiblement augmenté et représente 17% du total de financement (contre 8,2% en 2015).

1.4 Les prêts sociaux – 59,3 M€ (-7,75%)

Les Crédits Municipaux de Paris et Nîmes, grâce à l'épargne qu'ils collectent sur leur livret et dépôt à terme solidaires, proposent des prêts (prêts sur gage et microcrédits sociaux) à des personnes à faibles ressources. En 2016, le montant total de prêts attribués par ces deux établissements s'est élevé à 59,3 M€.

1.5 Les prêts environnementaux – 6,9 M€ (-51,6%)

Le montant des prêts environnementaux accordés par les Banques Populaires sur les ressources collectées sur les livrets CODEVair labellisés a beaucoup diminué en 2016. Cette diminution confirme la tendance observée depuis 2013 : le flux annuel de prêts environnementaux a ainsi baissé de 86,4% depuis 2013.

Cette diminution est due, d'une part à la sortie du label de plusieurs de ces livrets au cours des dernières années et, d'autre part, à une chute très nette de l'activité de plusieurs Banques Populaires sur cette offre de prêt environnemental (un certain nombre d'entre elles ne proposant plus de bonification des taux proposés aux emprunteurs).

1.6 Focus sur les fonds solidaires (OPC) – 68,1 M€ (-0,6%)

Ce montant n'est pas totalement intégré au flux pour éviter les doubles comptes : la majeure partie de ces financements bénéficiant à des financeurs et foncières solidaires dont les financements / investissements sont intégrés au montant « final » de financement (cf. schéma, page 14). Les OPC solidaires étant les principaux véhicules de collecte d'épargne solidaire en volume, il est néanmoins intéressant de détailler les principales tendances de leur activité de financement solidaire.

Malgré le dynamisme de leur collecte, le **montant des financements décaissés par les OPC solidaires stagne depuis 2014** à un niveau légèrement inférieur à 70 M€ par an. De la même manière qu'en 2014 et 2015, ces fonds solidaires ont orienté la grande majorité de leurs financements vers des financeurs et foncières solidaires.

Nature des structures financées	2014	2015	2016
Financeurs solidaires	47,1%	43,6%	27,5%
Foncières solidaires	27,1%	30,0%	48,7%
Autres	25,8%	26,4%	23,8%
TOTAL	100%	100%	100%

Si la propension de ces fonds solidaires à concentrer leurs investissements sur les financeurs et foncières solidaires reste très forte, une inversion des volumes entre ces deux types d'acteurs est constatée entre 2014 et 2016, les foncières solidaires ayant capté plus de 48% du volume de financement en 2016 (contre 27 et 30 % les années précédentes). A l'inverse, la part captée par des acteurs du financement solidaire a décliné et est passée de 47 à 27% en 2 ans.

La concentration des volumes investis par les OPC solidaires sur leurs partenaires historiques s'est accrue en 2016 : les 3 principaux bénéficiaires (Habitat et Humanisme, SIFA-France Active et EHD) concentrent ainsi 60% des financements en 2016 (contre 36% en 2015). Par ailleurs, le nombre de projets financés décroît et passe de 70 à 50.

L'analyse des modes d'intervention des fonds solidaires confirme cette concentration. Les apports en fonds propres / quasi fonds propres constituent légèrement plus de 50% du flux total de financement de ces OPC en 2016. 42% de ces apports en haut de bilan ont bénéficié à des financeurs solidaires et 49% à des foncières solidaires. Seuls 9% ayant bénéficié à d'autres formes de projets.

En ce qui concerne les interventions en dette, ce sont 31 entreprises solidaires (hors financeurs et foncières) qui ont été financées par des billets à ordre solidaires en 2016. 24 l'ont été sur une échéance de 5 ans ou plus, pour un montant de 7,2 M€ (contre 15 en 2015 pour 7,9 M€). L'évolution est relativement faible (davantage de projets financés, pour un volume de financement moindre), néanmoins, contrairement à l'année précédente, tous les principaux OPC solidaires se sont engagés, sur une partie réduite de leur portefeuille, sur des billets à ordre (BAO) à 5 ans ou plus. A l'inverse, le volume de BAO à 3 ans et moins diminue (-20%).

Si les durées de financement de ces fonds solidaires s'allongent, cette tendance reste encore marginale.

2. Quelles utilités sociales / quelles réalisations ?

Répartition du flux de financement solidaire 2016 par type d'utilité sociale

Utilité sociale	Part du financement solidaire 2016
Lutte contre l'exclusion / insertion	43,5%
<i>Prêts sociaux particuliers</i>	21,2%
<i>Logement très social</i>	13,7%
<i>Insertion professionnelle de publics en difficulté (IAE, EA, etc.)</i>	3,3%
<i>Création d'entreprise par un chômeur ou bénéficiaire de minima sociaux</i>	2,2%
<i>Prêts particuliers pour accès emploi</i>	1,6%
<i>Tourisme social</i>	0,8%
<i>Formation</i>	0,6%
<i>Accompagnement à la création</i>	0,1%
Activités écologiques	15,5%
<i>Energies renouvelables (production, promotion, développement)</i>	7,8%
<i>Filière bio et circuits courts</i>	5,8%
<i>Ecoconstruction</i>	0,4%
<i>Recyclage / gestion / valorisation des déchets</i>	0,4%
<i>Autres activités écologiques</i>	1,1%
Action sanitaire et sociale (dépendance, personnes âgées, SAP, etc.)	15,1%
Solidarité internationale	12,9%
<i>Microfinance</i>	8,1%
<i>Organisation producteurs agricoles</i>	2,2%
<i>Autres</i>	2,6%
Autres (culture, lien social, éducation populaire, etc.)	10,7%
NC	2,3%
TOTAL	100%

2.1 Lutte contre l'exclusion / insertion

En 2016, plus de 122 M€ ont été orientés vers des activités concourant à la lutte contre l'exclusion qui reste la principale destination des fonds collectés via l'épargne solidaire.

Domaine historiquement soutenu par la finance solidaire, l'insertion par le logement demeure parmi ses principaux bénéficiaires. En 2016, plus de 360 nouveaux logements ont été créés ou acquis par les différents acteurs de la maîtrise d'ouvrage d'insertion sollicitant l'épargne solidaire. Ces logements viennent s'ajouter au parc déjà géré par ces foncières solidaires et dans lequel 5 500 nouvelles personnes ont pu être logées en 2016.

Si les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées ont bénéficié d'un montant de financement solidaire moins important en 2016 qu'en 2015, ce sont tout de même plus d'une centaine d'entre elles qui ont été soutenues par la finance solidaire l'année dernière. Elles ont ainsi permis de consolider plus de 6 700 emplois pour des personnes en situation d'exclusion du marché du travail.

Avec l'Adie, la finance solidaire contribue également à financer, par le microcrédit, la création d'entreprise par des personnes exclues du crédit bancaire. En 2016, ce sont plus de 1 400 personnes qui, sur des ressources issues de l'épargne solidaire, ont bénéficié d'un prêt leur permettant de créer ou consolider une petite activité économique.

Par ailleurs, près de 100 000 prêts sociaux ont été attribués à des personnes en situation de difficulté financière par les Crédits Municipaux de Paris et Nîmes. Les bénéficiaires de ces prêts, des femmes à plus de 80%, sont sans emploi (pour 37% d'entre eux) ou employés (42%).

2.2 Activités écologiques

De la même manière qu'en 2015, les activités écologiques sont les plus nombreuses parmi les projets soutenus par des financeurs et fonds solidaires. Parmi les 1 200 entreprises et associations financées en 2016, près de 400 évoluaient dans un domaine d'activité ayant trait à l'environnement. Preuve du dynamisme de ces activités, plus de 62% des entreprises et associations financées avaient moins de 3 ans (contre 50% pour l'ensemble des structures soutenues en 2016).

On retrouve parmi ces projets plus de 250 acteurs de la filière de l'agriculture biologique financés à hauteur de 16,3 M€. Une quarantaine de projets liés à la production et à la commercialisation d'énergies renouvelables a également été soutenue en 2016 pour près de 22 M€. La production d'énergie des installations financées en 2016 correspond à la consommation annuelle d'électricité (hors chauffage) de 20 000 ménages.

Une centaine d'entreprises et d'associations exerçant notamment des activités dans les domaines de l'écoconstruction ou de la récupération et du réemploi des déchets ont également été financées en 2016.

2.3 Action sanitaire et sociale

Ce sont **une centaine d'associations et d'entreprises** évoluant dans des secteurs tels que **le handicap, l'accompagnement de personnes dépendantes ou encore la petite enfance** qui ont été soutenues par la finance solidaire en 2016. **Plus de 42 M€** ont ainsi été investis dans ces différents secteurs.

La foncière EHD est un acteur majeur de la finance solidaire en France et sa collecte d'épargne auprès de souscripteurs particuliers et d'OPC solidaires lui permet d'acquérir ou de réhabiliter des lieux de vie destinés aux personnes âgées dépendantes. **326 places en EHPAD ont été mises en service** par EHD en 2016.

Plus de 30 structures **actives sur le champ du handicap**, essentiellement associatives, ont également été soutenues par la finance solidaire en 2016 pour près de 9 M€. Leurs activités vont de la mise en œuvre d'activités physiques adaptées à l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques en passant par le transport des personnes à mobilité réduite.

Enfin, **les projets liés à la petite enfance** sont également des bénéficiaires importants de la finance solidaire. Une trentaine d'entre eux ont été financés pour près de 3 M€. On retrouve parmi ces projets des associations de protection de l'enfance, des structures d'accueil pour des enfants en difficulté ou encore des micro-crèches écologiques.

2.4 Solidarité internationale

Les financeurs solidaires collectant de l'épargne solidaire en France ont soutenu en 2016 **une centaine d'acteurs du développement économique dans les PED**.

Entre 70 et 75% de ces financements concernent des institutions de microfinance (IMF). Une soixantaine d'entre elles, sélectionnées selon des critères de performance sociale et de stabilité financière, ont été soutenues en 2016. Les financeurs solidaires ciblent en particulier les IMF peu financées par ailleurs, notamment en zones rurales. Au total ces IMF servent plus de 600 000 clients.

De manière plus minoritaire, la finance solidaire finance également « en direct » des entreprises du secteur productif, hors IMF. Ce sont essentiellement **des organisations de producteurs agricoles** (une vingtaine d'entre elles, regroupant plus de 130 000 producteurs, ont été financées en 2016) et des PME locales développant **des activités liées aux énergies renouvelables**.

LES IMPACTS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

1 200 entreprises / associations financées (dont 50 % âgées de 3 ans ou moins) ainsi que **1 400 micro entrepreneurs** exclus du crédit bancaire soutenus ;

- Plus de 100 entreprises d'insertion et entreprises adaptées financées...
- ... permettant la consolidation de 8 500 emplois pour des personnes en situation d'exclusion (micro entrepreneurs compris) ;
- Plus de 250 entreprises et associations s'inscrivant dans la filière biologique et aux dynamiques de circuits courts ;
- Plus de 40 projets de production d'énergie renouvelable dont les capacités de production correspondent à la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 20 000 foyers ;
- Plus de 49 000 emplois créés ou consolidés.

360 logements créés / acquis par les acteurs du logement très social.

5 500 nouvelles personnes logées en 2016 dans des logements acquis grâce à l'épargne solidaire.

Près de **100 000 personnes** en situation de difficulté financière bénéficiaires d'un prêt social (dont 37% de personnes sans emploi).

Plus de **300 nouvelles places d'EHPAD** destinées à des personnes à faibles revenus mises en service dans l'année.

Une centaine de projets implantés dans des pays en développement dont une soixantaine d'IMF soutenues servant plus de 600 000 clients et une vingtaine d'organisations coopératives regroupant plus de 130 000 producteurs agricoles.



34 bis rue Vignon
75009 PARIS

Tel : 01 53 36 80 60

Fax : 01 53 36 80 69

contact@finansol.org

Suivez-nous sur

www.finansol.org

 /label.finansol
 @Label_Finansol

Association loi 1901 à but non lucratif

n°SIRET : 409 218 765 0058

